

Rapport à la Société pour les méthodes d'enseignement.

Numéro d'inventaire : 2000.01102

Auteur(s) : Morel

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1820

Description : Double feuille de grand format. Les bords sont cornés, déchirés et brunis. Le papier s'est coupé le long du pli médian. En-tête imprimé: "Société des Méthodes d'Enseignement".

Mesures : hauteur : 330 mm ; largeur : 215 mm

Notes : L'auteur de ce rapport est peut-être Jean Alexandre Morel, musicographe mort à Paris en 1825. Il rend compte du mémoire adressé par le général de la Salette au comité des Beaux-Arts de la Société pour l'enseignement mutuel (cf. M.N.E., doc. n°1101). Le rapport porte la mention suivante: "Rapport, au nom du comité des beaux arts, sur un mémoire présenté par Mr. le Général de La Salette, correspondant de la Société, relativement à l'application du rythme et du chant à l'enseignement élémentaire." Il s'agit d'habituer les enfants à frapper dans leurs mains pour marquer des rythmes naturels dans le discours (temps forts / temps faibles). Ces exercices forment aussi une introduction à l'étude de la musique. L'auteur du rapport souligne que ces propositions ont déjà été adoptées par la Société puisqu'elle a décidé "qu'il serait ajouté un cours de musique vocale aux cours de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire dans les écoles de l'enseignement mutuel." Le rapport est daté du 18 avril 1820. Le document est une copie conforme du rapport original, copie réalisée et signée par le secrétaire du comité, J.J.Champollion-Figiez.

Mots-clés : Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)

Pratique pédagogique

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Société des Méthodes d'Enseignement.

Paris, séance du 18 avril 1820.

Rapport, au nom du comité des beaux arts, sur un
Mémoire présenté par M. le Général de la Salette, correspondant de la
Société, relativement à l'application du Rythme et du chant à
l'enseignement élémentaire.

Messieurs,

L'objet essentiel du mémoire de M. de la Salette, dont votre comité des
beaux arts a été chargé de vous soumettre l'analyse, est l'introduction dans les
écoles élémentaires, dit-on de l'enseignement mutuel, d'un exercice manuel réglé sur les
mouvements uniformes du Rythme oral. Par ce mot, Rythme, il convient d'entendre,
d'après l'auteur de ce mémoire, la décomposition des sons syllabiques en deux classes
contenant, l'une, ceux sur lesquels la voix appuie naturellement & prend de la
consistance dans la chaîne amincée d'un discours, l'autre, ceux sur lesquels elle
passe avec moins de force & semble quelquefois s'étendre.

Les avantages de cette étude sont : 1°. d'habituer l'oreille à reconnaître les
nuances dont il vient d'être fait mention, dans les divers degrés de la voix, et 2°. de
la rendre plus sensible aux effets physiques de ces mêmes nuances. Accroissement
dans les facultés du sens du Poète nécessaire aussi pour le perfectionnement
de la lecture et qui deviennera par rapport à la Poésie, des auxiliaires très
propres à assurer et même à augmenter sa puissance.

La connaissance & le sentiment du Rythme forment ainsi une véritable
introduction à l'étude de la musique. C'est alors vous dire que cette dernière
doit les réunir, et M. de la Salette l'indique très positivement dans les
termes suivants : « Cette partie de la qualité des sons, connue sous le nom de Rythme,
« que tout le monde sent, mais qui est difficile à définir, est pratiquée dans la
« Musique avec un soin extrême & une méthode très perfectionnée, bien que l'instinct
« serve seul à l'y développer. » = J'ajouterai à ces expressions qu'en langage
musical, l'on nomme les deux parties de cette division des sons, le temps fort
et le temps faible, et même que l'on considère en sens inverse dans un même
son sa partie forte & sa partie faible.

La proposition faite

par M. de la Sallette, se trouve déjà adoptée par vous, Messieurs, en
votre qualité de Membres de la Société pour l'enseignement élémentaire,
puisque vous avez décidé qu'il serait ajouté un cours de musique vocale aux
cours de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire dans les écoles
de l'enseignement mutuel. L'intérêt que notre honorable collaborateur
porte au perfectionnement de l'instruction de la classe indigente lui
fera goûter une vive satisfaction en apprenant que ses vœux commencent à
s'accomplir aujourd'hui sans effort. Car à l'époque où M. de la Sallette
vous a adressé son mémoire, il ignorait que vous aviez arrêté qu'une
addition aussi importante que celle de l'étude de la musique serait faite
à l'instruction donnée dans ces établissements précieux dont vous êtes les
protecteurs aussi généreux qu'éclairés.

Vous serez bientôt convaincu, Messieurs, que la genre d'exercice
gymnique proposé par l'auteur de ce mémoire est tendant à procurer
aux enfants le sentiment amical l'habitude de l'uniformité dans les
mouvements est compris par eux, que nécessite l'étude de la musique, lorsque
je vous aurai dit qu'il consiste uniquement à frapper de la main droite dans
la main gauche renversée, en observant l'égalité entre les temps rythmiques
du lever & du frappe, depuis deux jusqu'à sept coups. Cet exercice est
en effet, l'un des plus simples de ceux avec lesquels les jeunes musiciens doivent
d'abord se familiariser. C'est pourquoi, en conséquence, à cet exposé de l'ex-
position principale du mémoire dont j'ai l'honneur de vous rendre compte.

M. de la Sallette y a joint des considérations sur l'utilité de l'étude de
l'exécution de certains chants comme moyen de repandre de l'agrément sur l'instruction.
Il appuie ces considérations de réflexions d'un ordre plus élevé, mais dont la
disquisition est peut-être étrangère aux attributions de votre comité. Au surplus,
par une suite assez naturelle de l'enseignement de la musique vocale dans les
écoles élémentaires et plus particulièrement encore du procédé mis en usage
par M. Wilhem, lequel consiste à faire exécuter des chants par Echo, ou
apparis uniquement en les écoutant et sans s'occuper de leur notation, cet autre
vœu de M. de la Sallette, d'un jour complètement rempli,
la conformité entre ses vœux, sur ces divers points, et celles de la Société fournit
un nouveau témoignage en leur faveur. Et l'éloignement a empêché M. de la
Sallette de connaître plutôt les résultats de vos délibérations, il n'en est pas
moins juste de reconnaître chez lui le mérite d'avoir pensé sur ces questions
d'une manière qui a réuni vos suffrages et dans une circonstance où
le moins d'avisant l'ami de l'humanité. Signé Morel, rapporteur

Pour copie conforme

Le Secrétaire

J. J. Champollion-Figeac

